

Appel à projets Genre et éducation 2018

Pour rappel, les critères de sélection et d'appréciation selon lesquels propositions seront examinées sont :

A. Critères de recevabilité des dossiers :

- respect du délai d'introduction (3 semaines à dater de la notification positive)
- statut légal de l'organisation
- respect du thème, des priorités et de la durée
- dossiers complets en **FR, NL ou EN**
- le dossier ne doit pas dépasser 30 pages

Les dossiers ne répondant pas à ces critères de base seront irrecevables et ne seront donc pas examinés sur le fond.

B. Critères d'appréciation des projets :

- Pertinence
- Efficacité
- Efficience
- Inclusion d'un volet digital et nouvelles technologies
- Ancrage local (communautés, organisations de la société civile locale etc...)

Liste d'acronymes

PI Niger	Plan International Niger
PI Belgique	Plan International Belgique
AME	Association des mères éducatrices
APE	Association des parents d'élèves
ASO/EPT	Coalition nationale des Associations, Syndicats et ONG pour la campagne Education pour Tous
ACNG	Acteurs de coopération non gouvernementale
CEDAW	Convention relative à l'élimination à toute forme de discriminations à l'égard des femmes
CGDES	Comités de Gestion décentralisés des établissements scolaires
CMP	Community Management Project
COGES	Comités de gestion des établissements scolaires
CONIDE	Coalition nigérienne des droits de l'enfant
CVPE	Comité Villageois de protection de l'enfance
DFIC	Direction de la Formation Initiale et Continue
CRC	Convention relative aux droits de l'enfant
CS	Country Strategy
CSC	Cadre Stratégique Commun
FGD	Focus Group discussions
GS	Gouvernement scolaire
ICRW	International Center for Research on Women
ODD	Objectifs du Développement Durable
PDC	Plans de Développement Communaux
PEASS	Promoting Equality and Safety in Schools
SSRA/J	Santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes
SDSR	santé droits sexuels et reproductifs
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
VBG	Violences basées sur le genre
VBGMS	Violences basées sur le genre en milieu scolaire

TITRE DU PROJET : WONDIYEY MA ZADA (QUE LES FILLES PROSPÈRENT !)

Montant total proposé	650.000 Euros
Zone géographique d'intervention	Niger – Région : Tillabéri (communes : Kourtheye et Tillabéri)

2. DONNEES RELATIVES A L'ORGANISATION

Nom de l'organisation	Plan International
Nom du responsable légal	Régine Debrabandere, <i>National Director</i> , Plan International Belgique Johnson Bien-Aimé, <i>Country Director</i> , Plan International Niger
Rue, Numéro, Code Postal + Ville	Galerie Ravenstein 3B5 1000 Bruxelles, Belgique
Website	www.plan-international.org
Statut légal	ONG Internationale

3. DONNEES DE LA PERSONNE DE CONTACT

Nom et prénom	François Defourny
Rue, Numéro, Code Postal + Ville	Galerie Ravenstein 3B5 1000 Bruxelles, Belgique
Fonction	<i>Director International Programmes</i>
GSM	+32 (0)2 504 60 47
Adresse e-mail	Francois.Defourny@planinternational.be

4. EXPERIENCE

Plan International est une organisation mondiale qui agit pour les droits des enfants et en faveur de l'égalité filles-garçons. Au niveau global, Plan International a identifié quatre axes de résultats qui incarnent son ambition : en ce sens, nos projets aident les filles à apprendre, diriger, décider, s'épanouir. En matière de d'éducation et de lutte contre les violences basées sur le genre, Plan International fait le constat qu'en raison d'une combinaison de facteurs négatifs, trop de filles sont forcées de quitter l'école ou n'ont jamais eu l'occasion d'y aller. L'organisation est spécialisée sur les deux axes programmatiques suivantes : la protection de l'enfance transformatrice en matière de genre, et l'éducation inclusive, sûre et de qualité. Les deux théories du changement qui sous-tendent ces axes programmatiques sont annexées en fin de dossier. Tous les programmes de Plan International reposent sur une approche fondée sur les droits et transformatrice en matière de genre. Elle cible les enfants vulnérables et exclus et tout particulièrement les filles, afin que ceux-ci réalisent leurs droits, soient moins discriminés, soient plus en sécurité, résilients et prospères, et qu'ils fassent entendre leur voix.

A la croisée de ces thématiques, Plan International mène des programmes en matière de violences basées sur le genre et d'environnement scolaire. Les violences basées sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) sont reconnues comme une violation des droits des enfants ; à ce titre, Plan International intervient à plusieurs niveaux. A l'échelle globale, Plan International a mis en place le mouvement *Because I am a Girl*, qui réunit des programmes régionaux et nationaux sur les droits des filles et notamment en milieu scolaire et liés à l'éducation, mais également des campagnes internationales, telle que « *Learn without Fear* ». A l'échelle régionale, Plan International a développé deux approches innovantes pour prévenir et réduire les violences basées sur le genre en milieu scolaire : le programme PEASS – *Promoting Equality and Safety in Schools* dans cinq pays d'Asie, qui fait partie du *Programme Global d'Innovation* en faveur des filles ; et le programme de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre au

Cameroun, Sénégal et Togo à travers les mobilisations communautaires, en partenariat avec l'Unicef et l'UNESCO.

5. PRESENCE DE L'ORGANISATION

Plan International est établi depuis 1998 au Niger, et à Tillabéri depuis 2004. A l'échelle nationale, Plan International Niger (PI Niger) a pour objectif d'éradiquer le mariage d'enfants et de promouvoir l'égalité filles-garçons, en rassemblant les collectivités de filles, de jeunes femmes et de garçons pour que ces communautés créent un mouvement dynamique et influent dont l'impact atteindra directement et indirectement des millions de filles. PI Niger axe sa stratégie sur la transformation des normes de genre pour que les filles et les jeunes femmes, notamment les plus marginalisées, aient un meilleur statut économique et social.

PI Niger a mis en œuvre, dans la région de Tillabéri, des projets ciblés dans 33 communautés affiliées au parrainage d'enfants, à travers une approche « *Community Management Project* » : tous les projets mis en place à travers le parrainage sont directement gérés par les communautés pour que les enfants parrainés et leurs pairs non parrainés bénéficient des projets. Cette stratégie favorise le transfert de compétences et de responsabilités aux communautés en vue de garantir l'appropriation et la durabilité des actions, via des conventions de financements entre les communes et PI Niger. Les projets couvrent la protection de l'enfance, la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes, l'autonomisation des filles ainsi que le renforcement de la qualité de l'éducation. PI Niger met également en œuvre des projets à plus grande portée en santé, éducation et protection de l'enfance. Le projet NECS (*Niger Education Community Strengthening*), financé par USAID et MCC, vise à améliorer les opportunités d'accès à l'éducation des enfants et renforcer les liens entre les communautés et les structures étatiques. Le projet financé par le Fonds Mondial vise, quant à lui, à lutter contre le paludisme et la tuberculose.

PI Belgique a déjà collaboré avec PI Niger et ses partenaires de mise en œuvre CONIDE et ASO/EPT, à travers deux projets au Niger, dans les régions de Dosso et Tillabéri, Le projet « *Pour une meilleure protection des filles au Niger* » (2015-2018), cofinancé par la DGD et l'Union Européenne, a comme objectif global de promouvoir un environnement protecteur pour les filles au Niger. L'évaluation menée au terme du projet a noté des impacts positifs et significatifs : les garants des droits et les membres des communautés ont adopté des comportements plus respectueux des droits des filles, leur protection s'est améliorée et les mariages précoces ont diminué. Le programme quinquennal « *Weyborey ma Farhan* » (2017-2021), cofinancé par la DGD, basé sur les leçons apprises du projet, vise à ce que les filles et les jeunes femmes évoluent dans un environnement résilient, exempt de toutes formes d'abus et de VBG. Le projet s'articule autour de trois axes : la petite enfance (amélioration de l'état nutritionnel et le niveau d'éveil des enfants), la protection (promotion du droit à la protection des adolescentes contre les violences basées sur le genre ainsi que leur autonomisation socioéconomique) et l'éducation de qualité en vue de leur insertion socioprofessionnelle. Le projet proposé ici s'appuie sur des compétences déjà développées, et en complémentarité avec le programme quinquennal puisqu'il développe des activités différentes poursuivant le même objectif général.

Afin d'éviter les doubles financements, l'organisation intègre les programmes et des projets de la zone, à travers des sessions de planification opérationnelle des activités entre PI Niger, les acteurs de mise en œuvre les ONG et associations, les structures de jeunesse et les services techniques gouvernementaux. En plus d'éviter le double financement des activités, ces sessions de concertation permettent d'harmoniser les interventions et d'atteindre un maximum de bénéficiaires. En parallèle, l'inexistence de double financement est assurée par l'organisation grâce, d'une part à l'utilisation d'un logiciel comptable et au respect du principe d'encodage en partie double par les partenaires locaux, et d'autre part, au suivi et aux missions de contrôle effectuées par PI Niger.

6. DONNEES FINANCIERES DE L'ORGANISATION

Numéro IBAN	BE86 2900 2855 0050
Code BIC	GEBABEBB

7. DUREE TOTALE DU PROJET

Date de démarrage du projet	01/10/2018
Date de fin du projet	30/09/2018

PRESENTATION DU PROJET

8. PRESENTATION DU PROJET

8.1. ANALYSE DU CONTEXTE

a. Analyse des vulnérabilités au niveau de la zone géographique choisie en fonction de la thématique de l'appel à projet.

Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde (3,9% par an). Les menaces sécuritaires à ses frontières avec le Mali, la Libye et le Nigéria font peser sur le pays un risque d'instabilité et posent de nouveaux défis démographiques liés à l'afflux de réfugiés, s'ajoutant à des crises climatiques récurrentes et une insécurité alimentaire croissante. La Région de Tillabéri est une des huit régions administratives du Niger, limitrophe du Mali, du Bénin et du Burkina Faso, ainsi que des régions de Tahoua et Dosso. Le contexte sécuritaire est volatile dans la région, particulièrement autour de la bande frontalière avec le Mali, comme l'attestent les opérations militaires qui s'y poursuivent. L'infiltration de groupes armés et la prolifération d'armes à feu y est une menace sécuritaire et augmente l'exposition à la violence des populations. Région enclavée et poreuse avec trois pays frontaliers, le trafic et la migration internationale y sont très importants. La migration des hommes vers les centres urbains, voire les pays côtiers y est prépondérante. Cette migration laisse aux femmes la prise en charge et la gestion du foyer. Enfin, la population de Tillabéri se caractérise par sa forte jeunesse : 51,1% de la population à moins de 15 ans. Cette jeunesse est à la fois un atout du fait qu'elle constitue l'avenir de la région mais aussi un défi en raison des grandes exigences pour la réalisation des droits de cette jeunesse.

L'éducation des filles et la pleine participation des femmes à la vie socio-économique, politique et culturelle du pays font partie des défis majeurs pour permettre au pays de progresser sur l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD). Or le Niger est à l'avant-dernier rang de l'indice d'inégalité de genre (187^{ème} sur 188). Le pays détient le taux le plus élevé de mariages précoces au monde (76% des femmes ont été mariées avant 18 ans ; 28% avant 15 ans)¹. Une fille sur quatre est survivante de violences sexuelles (22% des filles de moins de 10 ans, 29% des 10-14 ans et 28% des 15-18 ans) et une fille sur huit a subi des violences physiques (16% des 15-18)². La zone de Tillabéri, qui connaît des niveaux de pauvreté rurale et féminine endémiques³, est particulièrement concernée, avec un taux d'excision près de cinq fois supérieur à la moyenne nationale (9% contre 2%) et un nombre supérieur de femmes prêtes à justifier un comportement violent du conjoint dans au moins une situation citée (84%). L'âge médian de mariage s'y situe à 16 ans et 3 mois. Comme dans le reste du pays, il existe un tabou important sur l'éducation sexuelle, l'hygiène menstruelle, la planification familiale (à Tillabéri, 25% des femmes expriment une demande de planification familiale, dont 14% sont des besoins non satisfaits)⁴. Depuis l'intensification de la crise dans la bande nord de la région, on y observe aussi une augmentation du nombre de viols référés aux services de santé des localités concernées.

Les filles sont d'autant plus vulnérables qu'elles échappent aux opportunités d'éducation, de formation ou d'emploi. Bien que le gouvernement ait fait de la scolarisation des filles une priorité, en 2015 seules 62% des filles ont terminé l'école primaire (contre 76% des garçons), et 13% ont achevé le 1^{er} cycle du secondaire

¹ International Centre for Research on Women (ICRW) et UNICEF, 2015. [Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre](#)

² Barroy et al., 2016. [Addressing Adolescent Sexual and Reproductive Health in Niger](#). Health, Nutrition and Population (HNP) Discussion Paper. World Bank

³ Analyse de Contexte Commune: Niger (2015), p.30

⁴ Institut National de la Statistique (INS) et ICF International, 2013. [Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2012](#). Calverton, Maryland, USA : INS et ICF International

(contre 18% de garçons). On constate une forte déperdition entre le primaire et le secondaire. En 2017, le taux brut de scolarisation des filles au premier cycle du secondaire était de 21% contre 42% de garçons. A Tillabéri, l'indice de parité entre les genres est fort au primaire, avec un ratio TNS filles/garçons de 1.07 ; mais il passe à 0.81 au secondaire⁵, soit une réelle déperdition.

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ce phénomène de déperdition scolaire des filles et des garçons, d'ordre structurel notamment, liés aux lacunes du système éducatif nigérien qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour garantir un environnement scolaire sécurisé et un enseignement de qualité. Avec une démographie galopante et un des taux de natalité les plus élevés au monde, le système éducatif du Niger n'arrive pas à suivre. La construction de nouvelles salles de classes, malgré la politique de l'Etat « un village une école », reste largement en dessous des besoins. La fourniture des équipements et du matériel scolaire est confrontée à des difficultés d'acheminement. La répartition n'est pas équitable entre milieu rural et urbain, avec une couverture de loin meilleure en ville. Les infrastructures en eau, hygiène et assainissement sont largement insuffisantes.

La qualité de l'enseignement présente des lacunes importantes. Afin d'assurer l'éducation pour tous, le Niger a eu recours au recrutement massif d'enseignants de manière accélérée. Vu les ressources limitées, les autorités nigériennes ont envisagé une solution de rechange et instauré une politique de recrutement des enseignants par contrat. Les « contractuels », d'abord appelés « volontaires de l'éducation », sont souvent des jeunes diplômés sans emploi qui ne sont pas au niveau. En 2014, seulement 8% des élèves ayant complété les 6 années du primaire ont atteint le niveau minimum de compétence en français et en mathématiques. En 2017, seulement un tiers des enseignants contractuels ont eu la moyenne à l'évaluation menée par le ministère de l'éducation. De plus, le contenu et la langue de l'éducation publique ne sont pas adaptés aux réalités locales des enfants. En découlent de faibles performances des élèves et une expérience du système éducatif non concluante pour les parents et les élèves. En conséquence, beaucoup d'enfants abandonnent l'école ou sont exclus faute de résultats.

Des facteurs additionnels poussent les filles à abandonner l'école, liés à leur vulnérabilité particulière et aux attentes que font peser sur elles des normes sociales fortement patriarcales. Les filles étudient dans des conditions plus difficiles que les garçons, car leur scolarisation ne les exempte pas des corvées domestiques. A ceci s'ajoute le temps qu'elles passent pour se rendre à l'école, car malgré la politique « un village, une école », tous les villages ne disposent pas d'écoles primaires et les distances augmentent lorsqu'il s'agit du secondaire. Pour les filles, le chemin de l'école peut représenter un danger. Lorsque l'école est très éloignée, l'absence de cantine scolaire et la difficulté de trouver une famille d'accueil sont également des facteurs favorisant l'abandon scolaire. Les infrastructures en place peuvent aussi dissuader les filles d'aller à l'école, particulièrement les filles menstruées, qui peuvent alors manquer plusieurs jours d'école à cause de leurs règles, non seulement parce qu'elles ne peuvent pas changer leur protection hygiénique (absence de latrines, absence de latrines séparées et de points d'eau), mais aussi parce qu'elles sont alors stigmatisées, les menstruations étant tabou. Les normes de genre interviennent lorsque les parents se trouvent en difficulté financière puisque c'est sur les garçons que reposent les attentes en termes de promotion sociale et de futur emploi ; les attentes liées aux filles les cantonnant à un rôle d'épouse et de mère font aussi du mariage de leurs filles une alternative préférable à la scolarisation, et ce sont les filles qu'ils décident de ne plus envoyer à l'école. Cette dynamique constitue un cercle vicieux, puisque les mariages précoces sont ainsi alimentés, en tant que stratégie socio-économique, mais aussi comme stratégie de protection des filles, car l'école et l'environnement communautaire sont perçus comme des lieux peu sûrs pour les filles. Or le mariage précoce constitue une violation des droits de l'enfant, en exposant les jeunes filles à des préjudices et souffrances physiques, sexuelles et psychologiques, et une violence basée sur le genre (VBG), suivant la définition de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Selon un rapport de la Banque Mondiale et ICRW, 23% des filles au Niger abandonnent leurs études secondaires à cause d'un mariage ou d'une grossesse précoce. Pourtant, selon ce même rapport, chaque année d'étude supplémentaire au-delà du primaire réduit de 5,4% le taux de mariage précoce et de 12,6% celui de grossesses précoces⁶.

⁵ Institut National de la Statistique (INS) et ICF International, Ibid.

⁶ Wodon, Q., C. Male, A. Nayihouba, A. Onagoruwa, A. Savadogo, A. Yedan, J. Edmeades, A. Kes, N. John, L. Murithi, M. Steinhaus and S. Petroni (2017). [Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Report](#), Washington, DC: The World Bank and International Center for Research on Women, 2017, pp. 56 et 57

L'éducation et le maintien des filles le plus tard possible dans le système scolaire ont donc d'évidence un rôle clé à jouer pour lutter contre le mariage précoce.

Au Niger, les VBG sont aussi un phénomène répandu en milieu scolaire, et constituent un des facteurs prépondérants qui contribuent à maintenir les filles hors de l'école. Rendues possibles notamment à cause des défaillances du système scolaire, les violences basées sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) sont avant tout une manifestation d'un rapport de pouvoir inégalitaire et de normes de genre stéréotypées, et s'expriment par des actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique au sein et autour des écoles⁷. Les VBGMS constituent une violation du droit des enfants à la protection, à l'éducation et à la non-discrimination. En contribuant à perpétuer des relations de pouvoir inégales et en tant que facteur d'abandon scolaire, elles renforcent de surcroît la vulnérabilité particulière des filles et leurs absences d'opportunités. Les filles souffrent donc une double peine, faisant l'expérience de VBG hors de l'école et retrouvant un milieu sexiste et violent à l'école.

Au Niger, les VBGMS concernent l'ensemble des élèves et se traduisent par une forte prévalence de violences psychologique, de harcèlement et, chez les filles principalement, de violences sexuelles (50% d'élèves et près de 90% de professeurs ont rapporté être au courant d'au moins un cas d'abus sexuel entre élèves et enseignants). Les garçons sont quant à eux exposés à un taux élevé de violence physique dont on attend en retour qu'ils réagissent « comme des hommes ». Ainsi, dans l'ensemble du Niger, 59% des écoliers ont déjà subi de la violence de la part de leurs enseignants au primaire et 23% au secondaire, et plus de 59% affirment avoir été victimes de violence de la part de leurs pairs au primaire et 32% au secondaire, avec une proportion relativement égale entre filles et garçons⁸.

Les VBGMS sont difficiles à appréhender, soit parce qu'elles sont tues, soit parce qu'elles ne sont pas conçues comme une atteinte aux droits tant la violence et les discriminations de genre sont normalisées. Ceci s'est avéré lors d'une enquête de terrain menée par PI Niger et de PI Belgique en août 2018 dans le village de Sorbon Houssa de la commune de Kourteye. L'enquête a été menée à travers trois focus groups de discussion (FGD) ouverts semi-directifs, avec respectivement 17 filles scolarisées, 16 femmes de la communauté, 14 hommes et garçons. Un entretien individuel s'est aussi tenu avec le directeur de l'école primaire du village, lui-même enseignant. Il ressort d'abord des FGD que les VBGMS sont un phénomène réfuté de prime abord par l'ensemble des groupes. Les violences verbales/psychologiques de la part des enseignants (injures, moqueries, menaces) sont les premières à avoir été révélées et sont reconnues par l'ensemble des groupes. Les corvées d'eau ou de bois imposées par les professeurs à leurs élèves en fin de journée, pour leur propre compte, sont apparues comme un facteur de préoccupation à la fois des enfants scolarisés et des adultes. La pratique de châtiments corporels par les enseignants, officiellement interdite, a été niée par les groupes adultes, alors que les jeunes filles en ont fait part comme d'un phénomène récurrent. Elles ont expliqué préférer taire ces violences, qui leur causent pourtant beaucoup d'appréhension, pour ne pas susciter l'inquiétude de leurs parents et risquer de se faire déscolariser⁹. La question des violences sexuelles a fait l'objet d'un franc déni parmi les groupes, mais une collégienne a laissé entendre qu'elle aurait des choses à dire à ce sujet en session individuelle. Le directeur d'école a reconnu que ce phénomène était en effet assez répandu par le passé, quand les filles scolarisées au primaire étaient plus âgées ; selon lui ces violences sexuelles étaient souvent provoquées par les jeunes filles qui, arrivées à « l'âge fou » ou « mûr », « tendent des pièges » à leurs enseignants. On peut supposer que si les violences sexuelles ont effectivement diminué au primaire, elles se poursuivent au collège où les filles atteignent l'âge considéré comme « mûr ».

Pour faire face aux VBGMS, le gouvernement du Niger peine à traduire les engagements qu'il a pris, notamment la plupart des grands traités de protection des droits humains, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) et la Convention relative à l'élimination à toute forme de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Il existe en effet de nombreuses discordances entre ces textes et la législation nationale. Ainsi, l'âge légal du mariage est fixé par le Code civil nigérien à 15 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons, à l'encontre de tout principe de non-discrimination. Quand les textes législatifs existent, ils sont difficilement mis en œuvre, en raison de

⁷ UNESCO et ONU Femmes (2017) [Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire. Orientations mondiales](#), p. 21

⁸ Plan International, Mercy Corps, Save The Children, Concern. Etude sur la Prévalence et les Causes de la VBG en Milieu Scolaire au Niger. Février 2017.

⁹ Il est notable que les auteurs de ces violences sont aussi des femmes, puisque dans l'école primaire de du village de Sorbon Houssa, 9 des 10 enseignants sont des enseignantes.

la coexistence du droit moderne, du droit coutumier et du droit musulman ; ces deux derniers, patriarcaux et inégalitaires, priment en matière de famille et de statut personnel. Les questions de genre sont particulièrement tabou, comme le démontre le débat national de 2011 sur le nouveau projet de Code de la famille, qui visait à promouvoir l'égalité de genre dans le pays. Le Code a été élaboré, pour être abandonné suite à une forte opposition religieuse. De même, un processus législatif visant la protection des filles à l'école (« *Loi Portant protection de la jeune fille en cours de scolarité* ») a rencontré l'opposition de groupes religieux en 2012. Ce projet de loi obligeait les chefs d'établissements scolaires et de formations professionnelles à signaler les grossesses ou mariages d'enfants, et à interdire l'exclusion de l'enseignement des filles concernées. Finalement, c'est un décret qui a été adopté, ne gardant qu'une partie des mesures initialement proposées pour offrir aux filles les mêmes chances que les garçons pour l'achèvement de leur cursus scolaire.

Les difficultés socio-culturelles à appréhender l'égalité de genre et les difficultés à mesurer l'ampleur des VBGMS qui en résultent, donnent lieu à une absence de stratégie de prévention et de prise en charge, tant dans les institutions que dans les établissements scolaires. On note un manque d'outils de signalement des violences, de centres d'écoute et de médiation, de réseaux de référencement, d'appui médical, psychologique et juridique. Les élèves ne reçoivent pas d'instruction sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. On déplore un manque de systèmes de sensibilisation des parents d'élèves et des enseignants sur les effets nocifs de la violence, de formation des enseignants aux techniques de discipline positive et d'apprentissage inclusif. Les codes de conduite dans les établissements sont inexistantes ou pas appliqués. En-dehors du cadre scolaire, les relais institutionnels sont faibles. Le secteur de la protection de l'enfance souffre d'un déficit de ressources humaines et financières, ne permettant pas la mise en place d'un système adapté de prévention, identification précoce, référencement et suivi des cas. On ne trouve des travailleurs sociaux du gouvernement qu'un niveau départemental, mais pas dans tous les départements. Les mécanismes de protection de l'enfance dépendent des comités locaux de protection de l'enfant au niveau des communes et villages, qui sont mis en place grâce à divers types de partenariats, mais ils sont loin d'offrir une couverture totale.

En s'attaquant aux VBGMS, cette proposition vise à avoir un impact durable sur les freins à l'épanouissement et à l'autonomisation des filles, à travers un changement de normes et d'attitudes à leur égard au sein de l'école et par extension, au sein des communautés et de la société. L'approche de ce projet se veut holistique, pour répondre à la nature multidimensionnelle de la problématique – au croisement entre les questions d'inégalités de genre, de protection de l'enfant et d'éducation – en s'attaquant aux causes profondes des violences faites aux femmes et aux filles et en visant à leur donner les moyens d'émancipation à travers l'éducation. L'approche choisie sera donc intégrée et hautement collaborative.

b. Analyse des collaborations, synergies et complémentarités : acteurs actifs sur place en cette matière internationaux, belges et locaux y inclus le secteur privé

Plan International travaillera avec deux partenaires de mise en œuvre principaux, CONIDE et ASO/EPT. Ces partenaires ont été associés aux discussions et travaux de conception de ce projet et leur participation active sera maintenue durant toutes les étapes de la vie du projet. Ils ont été identifiés pour travailler sur la thématique des VBGMS en raison de la collaboration fructueuse menée avec PI Niger dans le cadre des deux projets co-financés par la DGD « *Pour une meilleure protection des filles au Niger* » et « *Weyborey ma Farhan* » (cf. §5), et de leur connaissance fine des communautés de Kourteye et Tillabéri ciblées par le projet. **CONIDE** est la Coalition nigérienne des droits de l'enfant (CONIDE), qui regroupe 86 ONG et Associations œuvrant dans le domaine de la protection des droits de l'enfant au Niger. Elle mène des actions de suivi général des droits de l'enfant, de sensibilisation, de renforcement des capacités, de veille, ainsi qu'un important volet influence et plaidoyer sur les questions de droits et de protection de l'enfance au Niger. **ASO/EPT** est la Coalition nationale des Associations, Syndicats et ONG pour la campagne Education pour Tous ; elle est constituée de 58 organisations de bases à travers trois regroupements : le pôle Syndicats des enseignants, le pôle *Global March* (associations de défense des droits des enfants) et le Pôle CaCoPEd (réseau des ONG actives en éducation), et sa coordination est décentralisée dans le Niger. Son action est centrée sur le renforcement de capacité de ses membres pour devenir des organisations démocratiques, dynamiques, efficaces et engagées à faire le plaidoyer en vue de la réalisation d'un accès gratuit et universel à une éducation de qualité et durable pour tous au Niger. Son ancrage décentralisé auprès du corps enseignant, ses capacités de mobilisation et sa maîtrise des dossiers liés à l'éducation, en font un partenaire de choix pour la mise en œuvre de ce projet. A travers le programme quinquennal « *Weyborey ma Farhan* », PI a bâti des

relations de travail solides avec les acteurs locaux, y compris à Tillabéri, en abordant la problématique du mariage précoce. Les activités prévues ici ont été développées dans une approche synergique et complémentaire, et pourront bénéficier de l'expérience de PI Niger et ses partenaires, sur les questions d'éducation primaire, d'appui aux enseignants, de renforcement de capacité des OSC, du plaidoyer, de lutte contre les normes, attitudes et comportements préjudiciables.

Le projet sera mis en œuvre en collaboration avec les acteurs institutionnels et gouvernementaux impliqués dans les droits et la protection de l'enfance, afin d'assurer la durabilité du projet *via* son appropriation par les acteurs politiques et administratifs. Ces acteurs sont le Ministère de promotion de la Femme et de protection de l'enfant, Ministère de l'Enseignement Primaire, Ministère des Enseignements secondaires, les Directions régionales et départementales de protection de l'enfant, le Service social régional et départemental, la Direction de la formation initiale et continue, ainsi que les autorités administratives, municipales et coutumières de la zone d'intervention avec l'appui de leur service techniques.

Par ailleurs, ce projet fera l'objet de synergies dans le cadre des collaborations régulières entre Plan International et les acteurs de la coopération actifs au Niger, à travers leurs mécanismes réguliers de partage d'information et de collaboration à travers les clusters, groupes de travail et plateformes dans lesquels Plan International est fortement impliqué :

- **Au Niger**, Plan International fait partie des groupes de travail suivants : *Cluster Education*, comptant notamment UNICEF, PAM, UNHCR, OCHA, et les ONG internationales COOPI, IRC, Save the Children, World Vision, Cooperazione Italiana, Concern Worldwide, SOS Village d'enfants, les Ministères et Directions régionales de l'enseignement et de la formation professionnelle ; *Cluster Protection de l'enfance*, comptant notamment UNICEF, UNFPA, les ONG internationales Plan International, COOPI, IRC, DRC, World Vision, ACTED, HELP, SOS Village d'Enfants, les ONG nationales ANTD, CONIDE, DIKKO, et la Direction Nationale de la Population, de la Promotion de la femme et de la Protection des Enfants ;
- **En Belgique**, Plan International fait partie du Comité de pilotage de la coupole *Educaid* ; PI Belgique y partagera des informations sur le lancement et le déroulement de ce projet, en vue de possibles synergies avec les acteurs belges de la coopération au développement actifs dans le secteur de l'éducation ;
- **Au niveau global**, Plan International fait partie du Groupe de travail mondial sur la violence liée au genre en milieu scolaire et est notamment impliqué sur la production d'une recherche d'ampleur mondiale qui met à jour les données de prévalence VBGMS au niveau global. Ce groupe est coprésidé par l'UNESCO et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEL), établi en 2014, afin de rassembler un grand nombre de partenaires engagés dans la lutte contre les VBGMS et dans l'environnement scolaire. Le groupe identifie les actions prioritaires pouvant contribuer à modifier la réponse locale, nationale et mondiale à la VBGMS.

Enfin, PI Belgique travaille étroitement avec PI Niger à promouvoir au Niger une éducation de qualité et inclusive, la protection et l'autonomisation des filles non-scolarisées, en synergie avec les acteurs locaux et les Acteurs de coopération non gouvernementale (ACNG) dans le Cadre Stratégique Commun (CSC). PI Belgique a notamment le sous-lead du domaine d'action Education / Recherche et culture, et est présent dans le domaine Justice / Droits de l'homme et travail décent.

8.2. BÉNÉFICIAIRES

Identification des zones cibles et des bénéficiaires : Ce projet interviendra dans les communes de **Kourtheye** et **Tillabéri** (région de Tillabéri). Plan International et ses partenaires sont déjà actifs dans cette zone (notamment dans le cadre du programme quinquennal financé par la DGD) et ont donc acquis une connaissance approfondie de cette zone et bâti des relations de confiance avec les communautés, à travers un travail de mobilisation sociale de proximité et de protection. Le choix de ces communes comme zone d'intervention du projet vise à capitaliser sur ces acquis, tout en répondant aux besoins en protection de la région, qui connaît un taux de pauvreté rurale et féminine endémique et est en proie aux violences du fait de l'instabilité sécuritaires (la zone ciblée se situe toutefois en-dehors de la zone rouge de menace sécuritaire et reste praticables pour les opérations). Ce projet tient compte de la nature culturellement sensible des thématiques abordées, et motive donc le choix d'un contexte où la fiabilité et le bon vouloir de PI et de ses partenaires ne sont plus à démontrer. L'intention est de pouvoir tirer les leçons et bonnes pratiques de ce projet pour une mise à l'échelle au niveau national.

Implication des bénéficiaires : Les bénéficiaires sont impliqués depuis la phase de développement et de conception du projet. Les recherches documentaires de PI Belgique et les focus group discussions (FGD) menées pendant la mission de PI Belgique et PI Niger, qui ont impliqué à la fois un FGD, des réunions avec des partenaires et des acteurs clés, ont convergé vers une adaptation de la note conceptuelle pour inclure davantage de collèves ; en effet, les filles en âge d’être au collège sont plus vulnérables aux VBGMS, non seulement dans l’enceinte du collège mais aussi sur le chemin du collège puisque les établissements sont plus centralisés et donc plus éloignés de leur domicile.

Bénéficiaires directs : 9 745 enfants et adultes :

Age	6-12	13-18	Adultes
Femmes / filles	776	3 877	122
Hommes / garçons	708	4 118	144

Enfants : 9 479 enfants, élèves des 12 écoles primaires et des 14 collèges, dont environ 40% de filles, dont 112 Champions of Change et dont 84 élèves de gouvernements scolaires âgés de 6 à 12 ans (dont 50% de filles).

Adultes : 266 adultes, dont 33 agents de terrain (11 animateurs de terrain, 2 travailleurs sociaux et 20 secrétaires généraux des CVPE) formés à la lutte contre les VBGMS ; 56 enseignants du secondaire et 28 enseignants du primaire formés à la lutte contre les VBGMS ; 78 membres représentants des CGDES/COGES, AME et APE ; 6 animateurs radio formés à l’égalité de genre, les VBGMS ; 40 participants à l’assemblée des dialogues communautaires ; 25 élus et leaders communautaires sont sensibilisés.

Bénéficiaires indirects : Environ 65 000 membres des communautés cibles

Méthodologies appliquées : Ce projet s’appuie sur la théorie du changement de PI qui guide la mise en œuvre de ses programmes. D’un point de vue méthodologique, ce projet s’appuie sur des démarches et outils éprouvés par l’organisation et adaptés aux contexte et objectifs d’intervention.

La théorie du changement de Plan International – La théorie du changement de PI est une approche fondée sur les droits et transformatrice en matière de genre. Elle cible les enfants vulnérables et exclus et tout particulièrement les filles, afin que ceux-ci réalisent leurs droits, soient moins discriminés, soient plus en sécurité, résilients et prospères, et qu’ils fassent entendre leur voix. PI entend induire un changement significatif et durable en s’attaquant aux causes profondes de l’inégalité des genres, et à terme, proposer aux filles, adolescentes et jeunes femmes un environnement exempt de VBG. L’approche globale retenue est d’appuyer tous les acteurs impliqués dans les décisions liées aux VBGMS : les filles, les adolescentes et les jeunes filles, les garants de leurs droits (parents, familles), le personnel enseignant et administratif des établissements scolaires. D’autre part, PI encourage aussi l’approche plaidoyer, c’est-à-dire de convaincre les gouvernants, décideurs politiques, autorités politiques et autorités de santé, d’établir, d’investir et de mettre en place des cadres juridiques qui préviennent et répondent aux VBGMS.

L’approche « Champions of change » – Les Champions of CHange sont des filles et des garçons « rôles modèles » que PI forme et outille pour encourager leurs pairs à défier les normes et stéréotypes de genre. La stratégie est double : soutenir les filles et les jeunes femmes dans leur autonomisation et leur prise de parole, et soutenir les garçons et les jeunes hommes dans leur engagement en faveur de l’égalité des genres à travers la formation individuelle et collective et les dialogues entre pairs. Ces Champions of Change organisent des actions entre pairs et des dialogues au sein des communautés pour mettre en place des stratégies de plaidoyer dans leur communauté. Ils et elles tissent des liens avec les organisations de la société civile qui travaillent en faveur de l’égalité. Ils sont outillés pour créer des espaces de discussion, de débats, des événements scolaires et des ateliers de sensibilisation.

Plaidoyer auprès des politiques – Plan International s’attache à améliorer les cadres législatifs, politiques et juridiques, et à mener un plaidoyer pour que ces cadres soient effectivement appliqués. Cette stratégie s’appuie donc sur un plaidoyer à différents niveaux. Afin d’assurer un impact à la fois immédiat et durable, PI a développé une expertise de renforcement des capacités de plaidoyer des ONG locales et des partenaires de la société civile, pour que ces acteurs puissent mener le plaidoyer auprès des administrations décentralisées.

8.3. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Cadre logique :

Titre de l'action : Wondiyey Ma Zada (Que les filles prospèrent !)		
Objectif général : Les filles du département de Tillabéri se développent dans un environnement propice, résilient et exempt de toutes violences basées sur le genre.		
Logique de l'intervention	Indicateurs	Sources de vérification
Objectif spécifique : Promouvoir un cadre scolaire sans violence pour les filles de 7 à 16 ans dans les communes de Tillabéri et de Kourtheye.	% des filles/garçons montrant un changement dans les connaissances, attitudes et pratiques relatives aux rapports de genre % d'enseignant-e-s montrant un changement dans les connaissances, attitudes et pratiques relatives aux rapports de genre % d'écoles ayant mis en place des dispositifs de prévention/ référencement des violences % de filles/garçons montrant un changement dans l'acceptation des violences % de filles/garçons qui déclarent se sentir en sécurité à l'école	Rapport d'évaluation finale Résultats de l'évaluation d'impact Rapports des CGDES/COGES
Résultat 1: Les capacités des filles et garçons, élèves de 12 écoles primaires et de 14 collèges sont renforcées pour défendre l'égalité de genre, les droits des filles et lutter contre les VBGMS.	# de Champions of Change (CoC) ayant complété les différents modules de formation ; # de CoC ayant mené des initiatives type dialogues, ateliers, campagnes # de gouvernements scolaires/ comités de veille ayant mis en œuvre des plans d'action de lutte prévention/ lutte contre les VBGMS ; # de personnel des OSC partenaires renforcés dans leurs connaissances et capacités à agir dans le domaine des VBGMS # de latrines séparées filles/garçons construites/ réhabilitées	Rapport d'évaluation finale Résultats de l'évaluation d'impact Rapports des CGDES/COGES Rapports de suivi des animateurs de terrain
Résultat 2 : Les capacités du personnel enseignant et administratif et des structures communautaires d'appui à l'école sont renforcées en matière de prévention et de prise en charge des cas de violences contre les filles.	# de modules pédagogiques mis à jour/ créés incluant une dimension VBGMS # d'enseignants ayant signé le code de bonne conduite # d'enseignant-e-s formé-e-s # de structures scolaires (CGDES/COGES, APE, AME) renforcés dans leurs capacités de prévention/réponse aux VBGMS # de messages postés dans les boîtes à joies et tristesse # de cas de VBGMS référencés aux travailleurs sociaux	Rapport d'évaluation finale Résultats de l'évaluation d'impact Rapports des administrations scolaires Rapports de suivi des animateurs de terrain Rapports de référencement des travailleurs sociaux
Résultat 3 : Les textes législatifs et réglementaires pour la protection des filles contre toute forme de violence sont vulgarisés et des stratégies d'intervention sont identifiées par les communautés et les autorités compétentes.	# de messages produits par les animateurs radio # de participants aux projections du cinéma numérique ambulante # de participants aux dialogues communautaires # de participants aux dialogues intercommunautaires # d'élus locaux/départementaux/ leaders traditionnels et religieux/représentants ministériels impliqués dans les actions de plaidoyer # de CoC ayant participé à des actions de plaidoyer # d'engagements pris par les autorités locales/régionales/ nationales pour la prévention/ lutte contre les VBGMS # Lignes budgétaires allouées à la protection des filles en milieu scolaire par les différentes administrations/ Ministères	Rapport d'évaluation finale Résultats de l'évaluation d'impact Rapports de référencement des travailleurs sociaux Rapports d'activités des CVPE Rapports des sessions parlementaires Budgets des administrations Rapports d'impact des sessions de plaidoyer

R1A1 : Atelier de démarrage du projet et session de formation des partenaires de mise en œuvre (approche formation des formateurs) sur les méthodes de sensibilisation à l'égalité de genre et de prévention, la lutte contre les VBGMS et les standards minimums de protection de l'enfance. **R1A2** : Formation des animateurs de terrain, des travailleurs sociaux et des Secrétaires généraux des Comité Villageois de Protection de l'Enfance (CVPE) par les partenaires de mise en œuvre sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, la prévention/ lutte contre les VBGMS. **R1A3** : Identifier et former 112 élèves jeunes à être des Champions of Change au sein des collèges, pour qu'ils deviennent agents de changement et se constituent en Comité de veille pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans les collèges. **R1A4** : Organiser des sessions de sensibilisation et de formation des Gouvernements Scolaires (GS) sur l'égalité de genre, la prévention et la lutte contre les VBGMS ; appuyer l'élaboration de plans d'action pour améliorer la sûreté dans les écoles et mobiliser les élèves autour de la prévention et la lutte contre les VBGMS. **R1A5**: Développer des contenus pédagogiques à l'intention des enseignants pour qu'ils mènent des ateliers de sensibilisation adaptés par tranches d'âge sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, les VBG, les VBGMS, la SDSR, la gestion de l'hygiène menstruelle et la masculinité positive **R1A6** : Organiser des journées culturelles et des activités ludoéducatives (*edutainment*) en milieu scolaire sur la thématique des écoles sûres. **R1A7** : Promouvoir des initiatives d'une école sans violences à travers la remise d'un prix aux initiatives les plus porteuses pour l'égalité de genre et pour prévenir et réduire les violences. **R1A8**: Construction/réhabilitation de latrines séparées (filles et garçon) dans les écoles où le besoin se fait le plus ressentir et sensibilisation à l'hygiène en milieu scolaire.

R1A9 : Evaluation d'impact auprès des filles et garçons scolarisés, afin de mesurer l'impact du projet et des activités sur l'égalité de genre et la perception de la sécurité et de l'égalité en milieu scolaire.

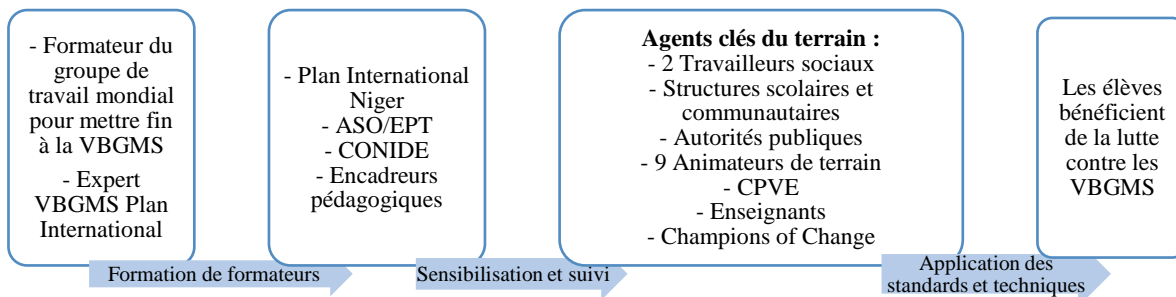
R2A1 : Inclure les VBGMS dans les modules de formation formelle des enseignants concernant l'égalité de genre, les droits et protection de l'enfance, en abordant la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus par le référencement et le signalement. **R2A2** : Former les enseignants à l'égalité filles-garçons, les droits et la protection de l'enfant, les VBGMS, la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus, et vulgariser les instruments de protection des droits de l'enfance existants pour devenir des points focaux sur l'égalité de genre et la prévention/lutte contre les VBGMS dans les écoles. **R2A3** : Renforcer les CGDES/COGES, AME et APE sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, les VBGMS, et renforcer leurs capacités pour les prévenir et y répondre de manière appropriée. **R2A4** : Collaborer avec le service social départemental pour l'appui aux structures scolaires pour la mise en place de mesures préventives et de prise en charge des cas d'abus au niveau des écoles **R2A5**: Création du dispositif de « boîtes à joies et tristesses » comme mécanisme de rapportage anonyme pour les survivants et témoins de VBGMS, dans les 14 collèges d'intervention. **R2A6** : Evaluation d'impact auprès des enseignants et membres de la communauté, afin de mesurer l'impact du projet et des activités sur l'égalité de genre et la perception de la sécurité et de l'égalité en milieu scolaire.

R3A1: Former des animateurs des radios communautaires sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, la prévention et la lutte contre les VBGMS et les écoles sans violence. Production et diffusion de messages de sensibilisation des communautés sur les violences en milieu scolaire et les textes législatifs et réglementaires. **R3A2** : Production de contenus audiovisuels numériques et « edutainment » pour promouvoir une approche positive de la lutte contre les VBGMS. **R3A3** : Organiser les dialogues communautaires entre les CVPE, les CGDES/COGES, les APE, les AME, Comités de veille, GS leaders communautaires et religieux, afin d'identifier les priorités et stratégies pour améliorer la sécurité des filles à l'école, sur le chemin de l'école et au sein de leur communauté. **R3A4** : Organiser les échanges intercommunautaires (représentants des CVPE, APE, AME et CGDES/COGES, Comités de veille, chefs traditionnels et religieux) pour partager les expériences et bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences en milieu scolaire et pour contribuer à la formulation de recommandations de plaidoyer **R3A5** : Atelier de sensibilisation et de réflexion avec les élus locaux et les leaders traditionnels et religieux sur leurs rôles dans le cadre de la protection des enfants victimes de VBG, sur base des recommandations issues des structures communautaires, des textes réglementaires d'application et du droit coutumier. **R3A6** : Mener un plaidoyer auprès des Ministères compétents, des autorités régionales, départementales et communales sur l'application des textes en matière de lutte contre les VBGMS, fondé sur les preuves de l'étude d'impact et l'expérience du terrain

R1 : Les capacités des filles et garçons, élèves de 12 écoles primaires et de 14 collèges sont renforcées pour défendre l'égalité de genre, les droits des filles et lutter contre les VBGMS.

R1A1 : Atelier de démarrage du projet et session de formation des partenaires de mise en œuvre (approche formation des formateurs) sur les méthodes de sensibilisation à l'égalité de genre et de prévention, la lutte contre les VBGMS et les standards minimums de protection de l'enfance. L'atelier de démarrage permettra à PI Niger de présenter le projet aux parties prenantes clés de Tillabéri (gouverneur, inspecteurs, maires, préfets, encadreurs pédagogiques, services techniques, chefs religieux) afin qu'ils appuient et qu'ils s'approprient les résultats et les activités. Cet atelier coïncidera avec la formation des formateurs, en parallèle à Niamey et s'étalera sur 2 semaines. La formation sera assurée par un expert de PI et un formateur du Groupe de travail mondial sur les VBGMS, et regroupera les responsables des partenaires de mise en œuvre : ASO/EPT et CONIDE et les encadreurs pédagogiques. Ils seront formés à la problématique des VBGMS et les questions d'égalité de genre et transmettront à leur tour les compétences acquises aux acteurs du terrain à Tillabéri : travailleurs sociaux, structures scolaires et communautaires, autorités publiques, animateurs, enseignants, Champions of Change. Un accent particulier sera mis sur le respect des procédures de confidentialité, sauvegarde des enfants et intérêt supérieur de l'enfant¹⁰.

R1A2 : Formation des animateurs de terrain, des travailleurs sociaux et des Secrétaires généraux des CVPE par les partenaires de mise en œuvre sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, la prévention/ lutte contre les VBGMS. A l'issue de la formation qu'ils auront reçue, les partenaires de mise en œuvre (ASO/EPT, CONIDE) formeront à Tillabéri les agents-clés du terrain en matière de VBGMS. Les modules pour cette formation seront adaptés au contexte d'intervention et suivront la démarche inscrite au cœur de ce projet : sensibilisation sur le phénomène des VBGMS et sur la vulnérabilité particulière des filles ; transmission d'outils de sensibilisation à l'égalité de genre permettant la remise en question des normes socio-culturelles ; formation aux procédures de confidentialité, sauvegarde des enfants et intérêt supérieur de l'enfant. Ces mêmes partenaires, ainsi que les encadreurs pédagogiques formeront également les parties prenantes des milieux scolaires, notamment les enseignants et les structures scolaires.



R1A3 : Identifier et former 112 élèves à être des Champions of Change au sein des collèges, pour qu'ils deviennent agents de changement et se constituent en Comité de veille pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans les collèges. Les Champions of Change sont des jeunes formés pour devenir pairs éducateurs sur l'égalité de genre¹¹. Lorsque le projet sera présenté dans les collèges, les Champions of Change seront choisis par leurs pairs sur base de leur motivation et de leurs facultés de communication. 8 Champions of Change (4 filles et 4 garçons) seront formés dans chaque collège, soit un total de 112 élèves. Les filles et les garçons suivront des curricula spécifiques, constitués de 10 modules de 6 heures chacun. Dans chaque collège, les Champions of Change se constitueront en **Comité de veille**, chargés d'établir et de mettre en œuvre un plan d'action visant à concrétiser l'égalité de genre et la protection des élèves contre les VBGMS, établi à l'issue des activités suivantes : Cartographie participative des espaces sûrs et espaces à risque dans l'école ; Sensibilisation de leurs pairs sur les risques liés à l'utilisation des téléphones portables et des réseaux sociaux ; Création de groupes sur les réseaux sociaux pour partager les messages de lutte contre

¹⁰ PI a adopté une politique de sauvegarde des enfants ; tous les partenaires impliqués dans des projets avec PI signent cette politique. Elle couvre notamment les standards minimums de protection de l'enfance, garantit le respect de la confidentialité dans la mise en place de systèmes de signalement et de gestion de cas par les travailleurs sociaux.

¹¹ Cette approche déjà mise en place dans plusieurs pays, qui s'appuie sur des outils consolidés, a par ailleurs un système de suivi-évaluation lui-même consolidé qui permet d'appréhender les changements observés dans les connaissances, attitudes et pratiques mises en place par les Champions eux-mêmes et chez leurs pairs.

les VBGMS ; Création d'espaces de débats et d'événements scolaires ; Ateliers de sensibilisation et organisation des journées d'animation culturelle. Les Champions of Change seront appuyés par les animateurs de terrain et travailleurs sociaux ; Les activités mises en place par les Champions seront suivies et appuyées par ASO/EPT, CONIDE et par PI Niger.

R1A4 : Organiser des sessions de sensibilisation et de formation des Gouvernements Scolaires (GS) sur l'égalité de genre, la prévention et la lutte contre les VBGMS ; appuyer l'élaboration de plans d'action pour améliorer la sûreté dans les écoles et mobiliser les élèves autour de la prévention et la lutte contre les VBGMS. Au niveau des écoles primaires, les GS sont constitués de 7 élèves élus qui préparent et votent un plan d'action annuel pour améliorer leur environnement scolaire et veillent à son application. Les GS des 12 écoles primaires seront sensibilisés et formés pour que la lutte contre les VBGMS constitue une priorité de leurs plans d'action. ASO/EPT appuiera ces GS tout au long de l'année scolaire, de la rédaction du plan d'action jusqu'au suivi de son application. Les enseignants recevront une formation de mise à jour sur le fonctionnement du GS pour renforcer leurs capacités à assurer leur encadrement continu. Les animateurs seront chargés de suivre les plans d'actions et de capitaliser les bonnes pratiques et leçons apprises, applicables dans d'autres contextes d'intervention. A long-terme, le projet veillera à ce que la lutte contre les VBGMS et l'égalité de genre soit inscrite chaque année dans les plans d'action des GS.

R1A5: Développer des contenus pédagogiques à l'intention des enseignants pour qu'ils mènent des ateliers de sensibilisation adaptés par tranches d'âge sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, les VBG, les VBGMS, la SDSR, la gestion de l'hygiène menstruelle et la masculinité positive. Les différents supports pédagogiques dont dispose Plan International seront adaptés et transmis aux enseignants préalablement sensibilisés et formés (R2A2). PI Niger, ASO/EPT et CONIDE diffuseront ces supports et feront le suivi de leur application. Les enseignants s'approprièrent les contenus et seront aptes à les restituer de manière adaptée à chaque tranche d'âge ; ils recevront les outils nécessaires (boîte à outils, boîtes à images) pour pouvoir mener 3 ateliers de sensibilisation dans leur école : 1) l'égalité entre les filles et les garçons ; 2) les droits et la protection de l'enfance ; 3) les VBG et les risques particuliers auxquels sont exposées les filles. 3 ateliers supplémentaires seront assurés pour les élèves plus âgés ; 4) la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) (à partir de 10 ans). Dans les collèges, les filles Champions of Change organiseront un atelier sur la gestion de l'hygiène menstruelle, et les garçons seront chargés d'organiser des ateliers sur la masculinité positive. Les Champions of Change seront impliqués dans la conception des supports pédagogiques et dans l'organisation de ces ateliers.

R1A6 : Organiser des journées culturelles et des activités ludoéducatives (*edutainment*) en milieu scolaire sur la thématique des écoles sûres. Des journées d'animations culturelles, mobilisant notamment des concours de chants, de théâtre, de poèmes, de danses traditionnelles et de jeux-concours, sur la thématique de la lutte contre les VBGMS, se tiendront dans chacune des deux communes d'intervention, à raison de deux animations par an et par commune. Ces journées d'animations culturelles réuniront tous les élèves, enseignants et acteurs des structures scolaires. Au cours de ces journées, des informations seront mises à disposition sur les actions menées par les Comités de veille et GS de chaque école, et sur les personnes ressources pour le référencement et la prise en charge des VBGMS. Les enseignants et les travailleurs sociaux seront présents pour intervenir lors des débats et discussions. Le suivi pour la préparation et le déroulement de ces journées sera assuré par ASO/EPT.

R1A7 : Promouvoir des initiatives d'une école sans violences à travers la remise d'un prix aux initiatives les plus porteuses pour l'égalité de genre et pour prévenir et réduire les violences. Afin de promouvoir les changements apportés par les élèves, au sein des établissements et au-delà dans les communautés, le projet instituera chaque année scolaire un prix pour récompenser les initiatives les plus porteuses pour prévenir et lutter contre les VBGMS. Un jury composé d'un travailleur social, des inspecteurs, des maires, ses fédérations communales de CGDES/COGES et des représentants des partenaires de mise en œuvre déterminera les meilleures initiatives. Les GS et les comités de veille seront invités à présenter leurs plans d'action et les réussites dont ils sont les plus fiers. Sur base de critères prédéfinis, le jury primera les trois meilleures initiatives par commune (1 prix pour le secondaire, 2 prix pour le primaire). Le prix sera remis à la fin des deux années scolaires du projet. Les autorités locales, départementales et régionales ainsi que d'autres invités spéciaux (chefs de cantons, leaders religieux, députés nationaux) seront conviés à la remise des prix.

R1A8: Construction/réhabilitation de latrines séparées (filles et garçon) dans les écoles où le besoin se fait le plus ressentir et sensibilisation à l'hygiène en milieu scolaire. Les six écoles du projet où le besoin de latrines séparées se fait le plus ressentir seront identifiées. Deux blocs de deux latrines seront construits dans chacune de ces 6 écoles, séparés filles et garçons. Dans les collèges, 5 latrines existantes seront réhabilitées afin d'assurer que les latrines filles et garçons soient séparées, de sorte que l'environnement scolaire soit davantage protecteur en termes de VBMGS pour les filles, et en particulier pour les filles menstruées. Dans toutes les écoles, des séances de promotion de l'hygiène en milieu scolaire seront menées, avec un accent mis sur l'utilisation du « *tippy-tap* », un dispositif innovant de lave-main testé par UNICEF (4 dispositifs par école seront construits).

R1A9 : Evaluation d'impact auprès des filles et garçons scolarisés, afin de mesurer l'impact du projet et des activités sur l'égalité de genre et la perception de la sécurité et de l'égalité en milieu scolaire. Une évaluation d'impact (ligne de base et finale) sera réalisée afin de mesurer l'impact de l'intervention sur deux indicateurs : l'égalité filles-garçons et la perception de la sécurité à l'école. Ces deux indicateurs « proxy » permettront d'évaluer l'impact du projet sur la prévalence des VBGMS, les instruments de mesure directe tendent à être biaisés en raison d'un sous-rapportage des incidents. Une méthodologie participative innovante, inclusive des enfants, mixte, utilisant des outils quantitatifs et qualitatifs sera adoptée. L'outil principal sera le « *School Equality Scorecard* » : une liste d'activités et de situations scolaires et parascolaires, pour lesquelles on demande aux élèves si les filles et les garçons participent de manière égale. Des groupes de discussion seront également mis en place, autour du sentiment de sécurité dans l'école, des personnes ressources dans les écoles, des espaces sûrs, de la prévalence et des types de violences subies ou connues, via des techniques participatives (dessin, jeux, jeux de rôle). D'autres outils quantitatifs pourront notamment mobiliser des échelles de bien-être psychosocial des enfants, permettant de mettre en évidence la perception de la sécurité. Les résultats de l'étude finale permettront de nourrir le plaidoyer effectué auprès des autorités nationales et auprès du Groupe de travail mondial sur les VBGMS.

R2 : Les capacités du personnel enseignant et administratif et des structures communautaires d'appui à l'école sont renforcées en matière de prévention et de prise en charge des cas de violences contre les filles.

R2A1 : Inclure les VBGMS dans les modules de formation formelle des enseignants concernant l'égalité de genre, les droits et protection de l'enfance, en abordant la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus par le référencement et le signalement. Actuellement, le curriculum de la formation des enseignants au Niger ne fait aucune mention des VBGMS. Un atelier de 3 jours, regroupant 14 participants (3 représentants de chaque Ministère, 1 représentant de chaque ONG partenaire, 2 experts en protection de l'enfance), sera organisé par les partenaires de mise en œuvre (ASO/EPT, CONIDE) et un expert en protection de l'enfance, auprès de la Direction de la formation initiale et continue (DFIC), afin de mettre à jour les modules de formation des enseignants, pour intégrer les VBGMS, la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus et la protection des filles. Les modules validés seront distribués aux enseignants des écoles cibles, puis présentés par les partenaires de mise en œuvre et PI Niger aux encadreurs des écoles normales de formation des enseignants pour en assurer une diffusion nationale, dans le cadre du plaidoyer (R3) et de manière à assurer l'appropriation de ces modules par les Ministères.

R2A2 : Former les enseignants à l'égalité filles-garçons, les droits et la protection de l'enfant, les VBGMS, la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus, et vulgariser les instruments de protection des droits de l'enfance existants pour devenir des points focaux sur l'égalité de genre et la prévention/lutte contre les VBGMS dans les écoles. 2 ateliers de formation seront conçus et organisés par ASO/EPT, CONIDE et PI Niger, à l'intention de 56 enseignants du secondaire et 28 enseignants du primaire (4 enseignants par école, dont 50% de femmes). Le premier atelier portera sur l'égalité de genre, la protection de l'enfant, en particulier des filles, les VBG et la prévention et la lutte contre les VBGMS. Les standards de signalement et de référencement, ainsi que sur les instruments nationaux et internationaux d'application. Au cours de cet atelier, les capacités des enseignants à reconnaître, signaler et référencer les cas de VBGMS seront renforcées, selon les principes de confidentialité et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le deuxième atelier portera sur le renforcement de capacités des enseignants pour l'adoption d'attitudes favorables aux enfants, et pour une communication adaptée avec les enfants survivants de VBG (écoute active, communication rassurante). A l'issue de ces formations, ces enseignants deviendront des points focaux avec

un double rôle : 1) point d'entrée pour le référencement des cas de violence, en étroite contact avec les travailleurs sociaux affectés à ce projet, et 2) agents de changement auprès de leurs pairs enseignants, appuyant les plans d'action des élèves, menant les ateliers de sensibilisation pour diffuser les modules assimilés.

R2A3 : Renforcer les CGDES/COGES, AME et APE sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, les VBGMS, et renforcer leurs capacités pour les prévenir et y répondre de manière appropriée. 1 atelier de formation de 2 jours sera organisé à l'intention de 78 membres représentants des CGDES/COGES, AME et APE des 26 écoles (1 représentant par structure) sur les thématiques de l'égalité de genre, la protection de l'enfant et les VBG, en particulier les risques encourus par les filles en milieu scolaire, afin de développer leurs connaissances des VBGMS, et leurs capacités à les identifier et les prévenir et y répondre de manière appropriée. Les modules de formation sur les VBGMS déjà consolidés au niveau de Plan International seront administrés par les partenaires de mise en œuvre; les travailleurs sociaux interviendront au cours de ces formations pour se présenter et établir un lien avec ces acteurs clés dans la détection et le référencement des cas de violences.

R2A4 : Collaborer avec le service social départemental pour l'appui aux structures scolaires pour la mise en place de mesures préventives et de prise en charge des cas d'abus au niveau des écoles. Une convention sera signée avec le service social de la protection de l'enfant de Tillabéri : 2 travailleurs sociaux seront détachés sur toute la durée du projet. Ces travailleurs sociaux se rendront dans chaque école à raison de 2 jours par mois. De manière transversale, ils appuieront en continu les enseignants et les représentants des structures scolaires et communautaires. Ils assureront une mission triple : Appui aux comités de veille et gouvernements scolaires dans leurs démarches de sensibilisation et dans la mise en place de mécanismes de prévention et de lutte contre les VBGMS ; Accompagnement et suivi de proximité des élèves abusés ; prise en charge psycho-sociale ; Référencement vers les services de santé compétents pour les cas d'abus signalés.

R2A5: Création du dispositif de « boîtes à joies et tristesses » comme mécanisme de rapportage pour les survivants et témoins de VBGMS, dans les 14 collèges d'intervention. Le dispositif de « boîtes à joies et tristesses », testé de manière probante par PI Malawi, sera ici mis en place dans les 14 collèges d'intervention. Ce dispositif est un mécanisme simple de rapportage, anonyme ou nominatif, pour les victimes ou témoins de VBGMS. Les élèves seront sensibilisés sur la manière dont le rapportage doit être fait. Le travailleur social sera responsable de l'exploitation et de l'analyse des informations reçues, et habilité à juger du référencement approprié. Il est à noter que le rôle du travailleur social et des enseignants points focaux sera d'encadrer le dispositif, notamment en cas de rapportage nominatif, pour gérer les cas de VBGMS rapportés en accord avec les procédures de confidentialité, sauvegarde des enfants et intérêt supérieur de l'enfant.

R2A6 : Evaluation d'impact auprès des enseignants et membres de la communauté, afin de mesurer l'impact du projet et des activités sur l'égalité de genre et la perception de la sécurité et de l'égalité en milieu scolaire. L'évaluation d'impact menée auprès des élèves (R1A9) sera complétée par une évaluation auprès des enseignants pour mesurer l'impact du projet sur leurs attitudes en matière de genre et sur leur propre perception de l'évolution du sentiment de sécurité dans l'école. Comme l'a suggérée le FGD mené par PI Belgique et PI Niger en août 2018, la prévalence des VBMGS varie significativement selon que la question est posée aux enfants, aux enseignants ou aux membres de la communauté. Une question de recherche sera donc d'identifier si le projet a un impact sur la déclaration des enseignants et membres des communautés suite aux vagues de sensibilisation. Enfin, les résultats issus de l'étude d'impact seront restitués à tous les bénéficiaires et acteurs du projet (de manière anonymisée et agrégée) et les réactions de ceux-ci feront également partie du processus d'apprentissage.

R3. Les textes législatifs et réglementaires pour la protection des filles contre toute forme de violence sont vulgarisés et des stratégies d'intervention sont identifiées par les communautés et autorités compétentes.

R3A1: Former des animateurs des radios communautaires sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, la prévention et la lutte contre les VBGMS et les écoles sans violence (CONIDE). Production et diffusion de messages de sensibilisation des communautés sur les violences en milieu

scolaire et les textes législatifs et réglementaires (ASO/EPT). CONIDE organisera 2 ateliers de formation de 3 jours pour 6 animateurs (2 par radio communautaire) à Niamey sur l'égalité de genre, les droits et la protection de l'enfant, la prévention et la lutte contre les VBGMS et les écoles sans violence. Avec l'appui de ASO/EPT, ces animateurs élaboreront 6 messages clés tirés des textes législatifs et réglementaires, sur la protection des filles à l'école, qui deviendront des messages de sensibilisation radiodiffusés en langue locale dans le cadre d'un contrat avec 3 radios communautaires (Fidélité, Tebonse et Radio Gotheye) de Tillabéri. Les réseaux sociaux seront également utilisés pour la diffusion de ces messages au niveau des établissements secondaires.

R3A2 : Production de contenus audiovisuels numériques et « edutainment » pour promouvoir une approche positive de la lutte contre les VBGMS. Le cinéma numérique ambulant, bien ancré en Afrique de l'Ouest, permet de sensibiliser les communautés enclavées ou les populations défavorisées de manière participative, et rencontre généralement un grand succès. Un contrat sera signé entre CONIDE et l'équipe du Cinéma numérique ambulant, pour la production de contenus audio-visuels (films, sketches) afin de vulgariser les textes législatifs et réglementaires et promouvoir une approche positive de la lutte contre les VBGMS. 1 projection par an et par village sera planifiée, à l'issue desquelles des animations et débats permettront de mobiliser les communautés autour de la lutte contre les VBGMS, avec la participation de toutes les parties prenantes sensibilisées.

R3A3 : Organiser les dialogues communautaires entre les CVPE, les CGDES/COGES, les APE, les AME, Comités de veille, GS leaders communautaires et religieux, afin d'identifier les priorités et stratégies pour améliorer la sécurité des filles à l'école, sur le chemin de l'école et au sein de leur communauté. Les CVPE seront chargés d'organiser des dialogues avec toutes les structures (OSC) intervenant en milieu scolaire : CGDES/COGES, APE, AME, Comités de veille, GS. En particulier, les Comités de veille et GS auront l'occasion de présenter leurs stratégies de lutte contre les VBGMS, pour une appropriation plus large par les communautés au bénéfice de l'ensemble des filles (scolarisées et non-scolarisées). Suite à ces échanges, des axes prioritaires seront dégagés pour l'amélioration de la sécurité et des procédures adéquates de signalement, rapportage et référencement au niveau de la communauté. Le CVPE sera rendu responsable de veiller à leur prise en compte au niveau communautaire et il bénéficiera à cette fin de l'appui des animateurs. A l'issue des échanges, chaque communauté aura choisi 2 personnes mandatées pour les représenter lors des dialogues intercommunautaires. CONIDE assurera le suivi de ces dialogues communautaires.

R3A4 : Organiser les échanges intercommunautaires (représentants des CVPE, APE, AME et CGDES/COGES, Comités de veille, chefs traditionnels et religieux) pour partager les expériences et bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences en milieu scolaire et pour contribuer à la formulation de recommandations de plaidoyer. CONIDE appuiera ensuite l'organisation de 5 échanges intercommunautaires par commune au cours desquels les chefs traditionnels seront présents. Les 40 participants à l'assemblée seront chargés d'identifier les priorités en matière de lutte contre les VBG, avec un regard particulier sur les VBGMS, et de parvenir à l'élaboration de recommandations de plaidoyer à l'adresse des autorités publiques compétentes (maires, préfet, gouverneur, Ministères en charge de l'enseignement primaire, des enseignements secondaires, et de la Protection de l'enfant). Les recommandations seront recueillies par CONIDE sous la forme d'outils de plaidoyer pour l'allocation de moyens en faveur d'une école sans violence et de la lutte contre les VBG.

R3A5 : Atelier de sensibilisation et de réflexion avec les élus locaux et les leaders traditionnels et religieux sur leurs rôles dans le cadre de la protection des enfants victimes de VBG, sur base des recommandations issues des structures communautaires, des textes réglementaires d'application et du droit coutumier. CONIDE organisera 2 ateliers de sensibilisation/réflexion (1 par commune) regroupant 5 élus locaux (5 par commune) et les leaders traditionnels et religieux des 10 communautés de chaque commune (20 personnes), soit un ensemble de 25 personnes. Ces rencontres permettront de sensibiliser les élus locaux et les leaders traditionnels et religieux sur leurs responsabilités respectives pour assurer un cadre protecteur pour les filles, au regard du droit légal aussi bien que coutumier. Ils seront en particulier mobilisés sur les dispositifs à mettre en place pour respecter les standards de protection de l'enfance dans l'identification, le signalement et le référencement des cas de VBG.

R3A6 : Mener un plaidoyer auprès des Ministères compétents, des autorités régionales, départementales et communales sur l'application des textes en matière de lutte contre les VBGMS, fondé sur les preuves de l'étude d'impact et l'expérience du terrain. CONIDE, ASO/EPT et PI Niger, mèneront des actions de plaidoyer à intervalle régulier pendant la durée du projet. Ils seront accompagnés de représentants des enseignants et des Champions of Change. Les résultats de l'évaluation d'impact et les recommandations issues des échanges communautaires seront portées à l'attention des autorités régionales, départementales et locales afin de les amener à prendre des mesures adéquates pour l'application des dispositions légales en matière de lutte contre VBG. En parallèle, CONIDE mènera un plaidoyer auprès des Ministères de l'Enseignement primaire et des Enseignements secondaires, de la Santé, et de la Protection de l'enfance et de la Promotion de la femme, pour un renforcement des dispositifs de loi et des budgets affectés à la lutte contre les violences en milieu scolaire, et l'adoption du code de conduite pour les enseignants au niveau national.

8.4. ANALYSE DE RISQUES

Chronogramme du projet

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
R1A1																									
R1A2																									
R1A3																									
R1A4																									
R1A5																									
R1A6																									
R1A7																									
R1A8																									
R1A9																									
R2A1																									
R2A2																									
R2A3																									
R2A4																									
R2A5																									
R2A6																									
R3A1																									
R3A2																									
R3A3																									
R3A4																									
R3A5																									
R3A6																									

Risques	Imp act / 5	Pro ba. /5	Eval. /25	Actions / Mitigation / Prévention
Risque sécuritaire : l'insécurité est un défi majeur dans les localités frontalières avec le Mali et le Burkina Faso: violences intercommunautaires, intensification des opérations militaires et défiance des populations, conflits interethniques et menaces sur les populations frontalières.	5	3	15	Les procédures de suivi et de rapportage sont intensifiées ; identification, enregistrement et gestion des menaces et des opportunités ; analyses et coordination avec les acteurs de surveillance et de sécurité.
Risque de mise en œuvre : - Faible appropriation de la thématique des VBGMS par les acteurs de terrain et les établissements scolaires, liés aux tabous, normes sociales préjudiciables aux filles et aux femmes, créant des résistances sociétales au niveau de communautés ; - Dysfonctionnements des comités de veille, points focaux, référencements, dialogues communautaires.	5	3	15	Développer des sessions de sensibilisation basées sur des évidences / preuves / témoignages en introduction des modules de formation dès le début du projet ; réaliser un suivi-évaluation serré des activités pour s'assurer de l'appropriation par les partenaires de terrain de la thématique des VBGMS. Mettre en place des comités de leaders, points focaux et acteurs de terrain, qui deviennent des relais du programme, au niveau de la communauté, et qui sont particulièrement sensibilisés aux VBG et VBGMS ; procéder à un recyclage pour garantir le niveau d'information.
Risque partenarial : perturbations scolaires notamment les grèves des enseignants contractuels, l'absentéisme des enseignants et l'absentéisme des élèves pourraient être une cause de non accomplissement des activités mises en place par les formateurs, partenaires de mise en œuvre et acteurs impliqués si les perturbations coïncident avec les activités planifiées	4	3	12	Communiquer les plans de travail et les calendriers des activités dès les phases de démarrage ; développer et concentrer les activités incluant les enseignants pour le premier semestre de l'année scolaire ; assurer l'appropriation par les enseignants de tous les modules développés.
Risque partenarial : suivi et coordination insuffisants des activités mises en œuvre par les partenaires, impact négatif sur la qualité et le délai.	4	3	12	Mettre en place des équipes de supervision conjointe des activités de terrain mises à la disposition des partenaires. Garantir un appui (renforcement de capacités en début de projet et suivi continu en cours de projet) en gestion financière et comptable, et en suivi-évaluation, des partenaires de mise en œuvre. Etablir une fréquence de rapportage mensuelle pour les rapports financiers et narratifs ; contractualiser l'enregistrement systématique des pièces et informations financières et de suivi-évaluation, dans le système comptable.
Risque de mise en œuvre : alphabétisation, barrières linguistiques entre les différents niveaux de formations et formateurs, qui peuvent être des freins qui retardent la communication vers les acteurs de terrain et les groupes cibles et/ou d'impact	3	3	9	Développer les modules de terrain en langues locales et les adapter aux niveaux d'éducation de tous les interlocuteurs, traduire les modules éducatifs en langues locales, organiser des séances d'animation et de vulgarisation des textes législatifs et encadrants, réaliser un suivi-évaluation serré des activités pour s'assurer de la compréhension et appropriation des modules auprès des groupes cibles.

8.5. SUIVI ET EVALUATION

Suivi : Un plan de suivi sera développé par le responsable S&E au niveau de PI Niger, conjointement avec les partenaires de mise en œuvre. Ce plan prendra en compte des activités de suivi pour chaque étape du cycle de projet et se basera sur l'approche *results based management*. Cette approche garantit l'analyse continue des données de suivi, permettant des ajustements des activités à chaque étape. Le suivi du projet sera fait à deux niveaux :

- 1) La méthodologie des *Champions of Change*, développée par PI et testée dans plusieurs pays, sera utilisée pour faire le suivi des activités liées au changement des attitudes, perceptions et pratiques sur l'égalité des sexes, les VBG et le leadership des filles. La méthodologie comprend une boîte à outils constituée d'une matrice d'indicateurs consolidée, de guides d'entretien pour les Champions of Change et des focus groups pour inclure les parents, pairs et *leaders*, des questionnaires KAP (*Knowledge, Attitudes and Practices*) pour mesurer l'impact des formations de Champions of Change et sensibilisation sur les participants (baseline et endline), et les formulaires d'évaluation et de feedback à remplir par les Champion-ne-s après chaque module de formation.
- 2) Un *dashboard* comprenant *data flows*, indicateurs et outils sera développé par PI Belgique et alimenté par PI Niger et les partenaires de mise en œuvre au cours du projet, pour assurer le suivi mensuel des activités. Le personnel des partenaires sera formé par le staff de PI Niger, pour assurer la qualité de la collecte conforme des données de suivi.

Evaluation : L'évaluation du projet combinera deux approches complémentaires :

- Une évaluation d'impact, combinant une ligne de base et une évaluation finale (R1A9 et R2A6), sera réalisée par un consultant externe au projet, expert en suivi-évaluation et en protection de l'enfance, afin de mesurer l'impact sur les différentes parties prenantes des activités selon deux indicateurs : l'égalité filles-garçons et la perception de la sécurité à l'école.
- La première session de formation des Champions of Change mesurera leurs connaissances, attitudes et pratiques sur l'égalité, le leadership des filles, à travers une enquête KAP pour établir les valeurs de base, fixer les objectifs réalistes et informer le plan de projet. Lors du démarrage des activités, des entretiens individuels avec des acteurs-clés et des focus group discussions seront menés afin de mesurer les connaissances, attitudes et pratiques sur l'égalité et le leadership des filles. Au début du projet, les valeurs de base sur les engagements avec les écoles seront collectées par les partenaires de mise en œuvre. Une réflexion interne sera faite à mi-parcours, basée sur les données obtenues à travers le suivi mensuel du projet et des focus groups afin d'adapter les interventions si cela est nécessaire. A la fin du projet, une évaluation externe sera menée, basée sur les critères CAD (pertinence, efficacité, impact et viabilité). L'évaluation aura pour but de générer des leçons apprises dans le but d'améliorer les futures interventions, mais également pour être redevable vis-à-vis du bailleur, mais surtout des bénéficiaires. Dans ce sens, l'évaluation sera faite d'une manière participative. Les outils seront les mêmes que ceux utilisés lors de la collecte des données de la ligne de base afin de pouvoir mesurer l'impact des dialogues.

Apprentissage : Après la réflexion à mi-parcours et l'évaluation finale du projet, les rapports seront partagés avec les acteurs, les partenaires de mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers, les autres pays qui mettent en œuvre les projets basés sur la méthodologie des Champion-ne-s du changement, le réseau des ONG belges au Niger et enfin, les acteurs actifs dans le domaine de la protection des filles. Des messages clés seront partagés avec les bénéficiaires, afin qu'ils puissent donner leurs avis sur les résultats obtenus, et enrichir les conclusions et leçons à partager.

8.6 QUESTIONS TRANSVERSALES

Durabilité du projet et son apport en matière d'objectifs de développement durable

La durabilité de l'intervention sera assurée par le renforcement des capacités des partenaires de la société civile, via l'approche durable de la formation de formateurs, et par l'appui aux mécanismes institutionnels, communautaires et scolaires impliqués dans le projet ; enfin la durabilité est assurée par l'impact à long terme du projet sur les normes sociales préjudiciables aux filles. Tous les acteurs impliqués sont sensibilisés, renforcés dans leurs capacités de sensibilisation, d'échanges communautaires, de diffusion des bonnes pratiques et de connaissance des textes réglementaires.

- Partenaires de mise en œuvre : leurs capacités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer seront renforcées pour une intégration durable de la lutte contre les VBGMS comme axe stratégique prioritaire de leurs programmes, y compris après la fin du projet ;
- Acteurs scolaires : le projet renforcera les connaissances et les compétences des enseignants, directeurs d'établissement sur les questions de VBGMS à travers le développement de modules officiels pour inscrire l'approche dans le temps, mais également à travers des formations et des sessions de sensibilisation de ces acteurs, afin d'assurer l'appropriation des modules VBGMS et leur application à long-terme. Le personnel administratif, encadreurs pédagogiques, CGDES, COGES, et acteurs communautaires de la société civile faisant le lien avec le milieu scolaire, sensibilisés et formés, assureront la durabilité du projet dans les plans d'action des écoles qui prendront en compte les VBGMS sur le long-terme, le fonctionnement des mécanismes de référencement vers des services d'appui durables ;
- Acteurs communautaires : les leaders traditionnels et religieux seront impliqués dès les phases de lancement du projet ; en les appuyant pour mener les dialogues communautaires et intercommunautaires, et en les ciblant pour le plaidoyer, ces acteurs communautaires seront les clés de voûte de l'appropriation du projet et de ses objectifs par les communautés ;
- Mécanismes et acteurs institutionnels : les Ministères impliqués, les Directions régionales et départementales de protection de l'enfance, le Service social départemental et les élus locaux seront impliqués par le plaidoyer mené et ainsi sensibilisés aux VBGMS et engagées à long terme à lutter contre les VBGMS à travers l'adoption de mesures législatives, la vulgarisation et l'application de ce cadre législatif. L'implication de la DFIC assurera l'inscription dans les modules de formation des futurs enseignants la prévention et la lutte contre les VBGMS ;
- Education par les pairs via les Champions of Change et les points focaux enseignants : les Champions of Change et les enseignants points focaux agissent comme des rôles modèles et deviennent des acteurs de changement dans les communautés scolaires. Ils incarnent des figures positives dans les écoles et les communautés sur la lutte contre les VBGMS ; ils sensibilisent à leur tour leurs pairs, qui peuvent s'approprier la thématique et la diffuser en retour.

Le projet contribuera à la réalisation des Objectifs du développement durable suivant :

- **ODD 4** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (4.1 ; 4.5 ; 4.7 ; 4.a)
- **ODD 5** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (5.1 ; 5.2 ; 5.3 ; 5.6 ; 5.c)
- **ODD 6** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (6.2 ; 6.4)
- **ODD 10** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (10.2 ; 10.3)
- **ODD 16** Promouvoir l'avènement de sociétés sans violences (16.2 ; 16.7)
- **ODD 17** Renforcer les partenariats pour la réalisation des objectifs (17.9 ; 17.17 ; 17.18)

8.7. RESSOURCES HUMAINES

Poste	Nb de personnes	Nb d'hommes / mois	Commentaire
Chef de projet Plan International Niger	1	24 mois (100%)	Le coordinateur de projet, basé à Tillabéri, sera responsable de la mise en œuvre du projet ; elle/il aura la responsabilité de l'équipe, veillant à ce que les l'objectif et les résultats soient atteints à la fin de l'intervention.
Coordinateur de projet ASO/EPT	1	12 mois (50%)	Les coordinateurs de projet des ONG partenaires de mise en œuvre coordonneront la mise en œuvre des activités entre PI Niger, les acteurs de terrain et les partenaires.
Coordinateur de projet CONIDE	1	12 mois (50%)	
Animateurs ASO/EPT	3	24 mois (100%)	Les animateurs des ONG partenaires assurent l'animation des activités, les formations aux acteurs de terrain, le suivi des activités mises en place ; ils sont également le relai entre les acteurs impliqués sur le terrain. Lors des sessions de plaidoyer, ils assureront des séances de travail pour la définition des stratégies de plaidoyer et organiseront des ateliers de travail avec les autorités politiques.
Animateurs CONIDE	3	24 mois (100%)	
Chargé de suivi évaluation Plan International Niger	1	24 mois (100%)	Cette personne sera responsable du suivi et de l'évaluation du projet, travaillant en étroite collaboration avec les équipes terrain, sur les outils consolidés de suivi-évaluation de PI.
Comptable Plan International Niger	1	12 mois (50%)	Cette personne sera en charge de la comptabilité du projet et de s'assurer que les procédures administratives et financières de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique sont respectées.
Project Manager Plan International Belgique	1	1,92 mois (8%)	Cette personne est basée à Bruxelles et sera responsable du suivi du projet en collaboration avec le chef de projet de PI Niger. Elle/il s'assurera que le projet est mis en œuvre conformément à la proposition, cadre logique et plan de travail.
Programme Finance Controller Plan International Belgique	1	0,6 mois (2,25%)	Cette personne est basée à Bruxelles et sera responsable de l'appui au comptable de PI Niger, via la formation aux procédures administratives et financières de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique ; elle/il fera le contrôle financier et administratif du projet.

8. 8. VISIBILITE DE LA COOPERATION BELGE AU DEVELOPPEMENT

La coopération Belge au développement sera visible à travers son logo sur tous les matériels et modules imprimés et distribués lors des sessions de formation, lors des sessions de sensibilisation, et lors des dialogues communautaires et intercommunautaires. Ce matériel comprend : des banderoles déployées dans les communautés, des manuels, des boîtes à outils et boîtes à images. Tous les matériels de formation incluant les diapositives, manuels, guidelines et documents feront apparaître le nom et le logo de la DGD.

Les témoignages recueillis lors des évaluations qualitatives seront mises en valeur à travers de nombreux canaux : articles de blog, site internet de Plan International Belgique et de Plan International Niger ; dans le cadre d'un potentiel partenariat avec Canon, Plan International Belgique pourra mettre en évidence les réalisations du projet en développant des matériels photo et vidéo. Tous ces supports mis en évidence mentionneront l'appui de la DGD.

Enfin, Plan International Belgique mènera une campagne nationale à partir de 2019 sur les VBGMS ; la campagne mettra en évidence les synergies avec les projets et campagnes qui portent sur les VBGMS à travers le monde ; à cette fin, le projet présenté ici sera particulièrement mis en valeur, y compris le financement de la DGD, en Belgique.

ANNEXE : LISTE, ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LE PROJET

Parties prenantes	Rôles et responsabilités dans le projet
Partenaires de mise en oeuvre	
Plan International	<p>La Fédération Plan International appuie stratégiquement et techniquement les bureaux décentralisés tant au Sud qu'au Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des théories du changement et stratégies d'action • Consolidation des outils de mise en œuvre des stratégies d'action et des outils de suivi-évaluation • Influence et plaidoyer au niveau international
Plan International Belgique	<p>Plan International Belgique apporte un appui technique, financier et stratégique à Plan International Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des outils de mise en œuvre des stratégies d'action et de suivi-évaluation • Supervision de la qualité de la mise en œuvre et du suivi-évaluation • Visibilité et collaboration avec les autres acteurs de la coopération belge • Plaidoyer au Nord sur l'égalité de genre, la protection des filles, les VBG
Plan International Niger	<p>Plan International Niger est une ONG internationale. PI Niger assure la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet, ainsi que les activités stratégiques de plaidoyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et renforcement de capacité des partenaires de mise en œuvre, appui aux acteurs communautaires-clés • Suivi-évaluation • Plaidoyer auprès des autorités nationales • Plaidoyer auprès des ONG de protection de l'enfance et de protection des filles
CONIDE	<p>La Coalition nigérienne des droits de l'enfant (CONIDE) regroupe 86 ONG et Associations œuvrant pour la protection des droits de l'enfant au Niger. Elle est implantée dans toutes les 8 régions du Niger. Partenaire de mise en œuvre du projet, CONIDE intervient aux niveaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement et formation des animateurs avec la définition d'un cahier de charges • Sensibilisation, mobilisation sociale/communautaire • Renforcement des capacités et de plaidoyer auprès des autorités communales, départementales, régionales et nationales • Suivi évaluation des activités mises en œuvre
ASO /EPT	<p>La Coalition nationale des Associations, Syndicats et ONGs pour la campagne Education de qualité Pour Tous (ASO/EPT) est constituée de 58 organisations de bases à travers trois regroupements : le pôle Syndicats des enseignants, le pôle Global March (associations de défense des droits des enfants) et le Pôle CaCoPEd (réseau des ONG actives en éducation). ASO/EPT est implantée dans les 8 régions du Niger. ASO-EPT aura en charge plusieurs actions de renforcement des capacités des acteurs/bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des enseignants et élèves du primaire et du secondaire sur les thématiques du projet (VBGMS, protection, gouvernement scolaire) • Formation et renforcement des capacités des structures éducatives communautaires (CGDES, AME, APE) • Plaidoyer à l'endroit des garants des droits (chefs des villages, leaders religieux, coutumiers, responsables administratifs, élus locaux et nationaux) pour la prise en

	<p>compte des questions des VBGMS, de protection et de promotion des filles et des femme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création d'un environnement sain et propice aux filles dans les établissements scolaires.
Service social départemental à travers ses travailleurs sociaux détachés	<p>Le Service social départemental appartient à la Direction régionale de la Population, promotion de la femme et protection de l'enfant de Tillabéri. Il affectera 2 travailleurs sociaux à ce projet, qui assureront les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux comités de veille et gouvernements scolaires dans leurs démarches de sensibilisation et dans la mise en place de mécanismes de prévention et de lutte contre les VBGMS • Accompagnement et suivi de proximité des élèves abusés, prise en charge psychosociale • Référencement vers les services de santé compétents pour les cas d'abus signalés • Appui-conseil aux CVPE, AME, APE et CGDES/COGES
Direction de la formation initiale et continue (DFIC)	<p>La DFIC est responsable de la formation initiale et continue des enseignants au Niger et joue un rôle à la fois dans la définition de normes pédagogiques, l'élaboration des programmes et le renforcement des capacités des enseignants. Dans le cadre de ce projet, la DFIC appuiera les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier de mise à jour de modules de formation; • Diffusion des modules aux encadreurs des écoles normales de formation des enseignants
Cinéma Numérique Ambulant	<p>L'Association nigérienne du Cinéma Numérique Ambulant (CNA Niger), membre du réseau panafricain CNA Afrique et soutenu par Africalia Belgique, a pour mission d'assurer la diffusion des films africains sur supports numériques en milieu rural pour « rompre la fracture numérique cinématographique ». Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de supports numériques audio-visuels de sensibilisation • Edutainment : projection de films accompagnées d'animations/ débats
Acteurs impliqués	
Champions of Change/ Comités de veille	<p>Les Champions of Change sont des jeunes filles et garçons de 14 à 17 ans issus des collèges, formés et renforcés pour être éducateurs de leurs pairs et de potentiels leaders sur l'égalité filles-garçons. Ils constituent des Comités de veille dans les collèges. Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise œuvre de plans d'actions • Sensibilisation et éducation de leurs pairs dans les collèges et des membres de la communauté • Plaidoyer sur les VBGMS
Gouvernements scolaires	<p>Les gouvernements scolaires sont des conseils d'élèves qui existent au niveau du primaire et sont composés des délégués de classe. Ils mettent en place des plans d'action pour améliorer les conditions scolaires dans leurs écoles. Ils sont soutenus par les COGES et les enseignants. Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre de plans d'action qui intègrent l'amélioration de la prévention et la lutte comme priorité
CGDES/COGES	<p>Les Comités de gestion décentralisés des établissements scolaires (CGDES) et les Comités de gestion des établissements scolaires (COGES) sont des structures scolaires qui regroupent des représentants des élèves, des enseignants, des parents d'élève et le directeur d'école. Ils sont responsables de la gestion des écoles et de la supervision des gouvernements scolaires et comités de veille.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supervision de la mise en œuvre des plans d'actions des gouvernements scolaires et comités de veille. • Veille et référencement en cas de détection de VGBMS • Participation aux dialogues communautaires et intercommunautaires

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux actions de plaidoyer
Comités villageois de protection des enfants (CVPE)	<p>Les CVPE sont composés de membres élus de la communauté et ont pour mission et rend compte au Comité local de protection de la Direction départementale. Ils seront renforcés à lutter contre les VGBMS dans ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille et référencement en cas de détection de VGBMS • Participation aux dialogues communautaires et intercommunautaires • Participation aux actions de plaidoyer
Association des mères éducatrices (AME)	<p>Les associations des mères éducatrices sont des structures créées initialement pour lutter contre les mariages précoces. Elles seront sensibilisées sur les VGBMS et renforcées dans leurs capacités à les prévenir et y répondre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille et référencement en cas de détection de VGBMS • Participation aux dialogues communautaires et intercommunautaires • Participation aux actions de plaidoyer
Associations des Parents d'élèves (APE)	<p>Les associations des parents d'élève sont ici sensibilisées à la lutte contre les VGBMS et renforcées dans leurs capacités à les prévenir et y répondre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille et référencement en cas de détection de VGBMS • Participation aux dialogues communautaires et intercommunautaires • Participation aux actions de plaidoyer
Encadreurs pédagogiques	<p>Les encadreurs pédagogiques, y compris les inspecteurs, seront sensibilisés et formés à former sur la lutte contre les VGBMS. Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des animateurs de terrain, travailleurs sociaux et secrétaires généraux des CVPE • Formation des enseignants • Validation et diffusion des modules de formations sur les VGBMS
Enseignants	<p>Les enseignants des écoles primaires et secondaires sont sensibilisés et renforcés dans leurs capacités à former sur les VGBMS. Ils deviennent des points focaux pour la lutte contre les VGBMS dans les écoles. Rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les VGBMS auprès de leurs élèves • Appui et encadrement des plans d'action des gouvernements scolaires et comités de veille • Veille et référencement en cas de détection de VGBMS

BUDGET

Budget aux formats Excel et PDF annexés

CONTENU du DOSSIER

10. DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1. La proposition de projet sous ce format spécifique

2. Le budget prévisionnel spécifique détaillé et axé sur les résultats

2_Plan International Belgique_Budget prévisionnel.xlsx

2_Plan International Belgique_Budget prévisionnel.pdf

3. Le rapport d'activités des 2 dernières années

3_Plan International Belgique_Rapport d'activités 2015-2016.pdf

3_Plan International Belgique_Rapport d'activités 2016-2017.pdf

4. Le bilan financier (comptes annuels) de l'exercice précédent

4_Plan International Belgique_Financial Statement 01.07.2016

30.06.2017.pdf